

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC « ORES »,

TENUE LE 18 JUIN 2020

AVENUE JEAN MONNET 2 À 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

L'Assemblée générale est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire
de Monsieur August BOFFENRATH
et Monsieur Renaud DEGUELDRE, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux associés en date du 15 mai 2020 et ce, dans le respect des articles 24 et 25 des statuts.

Ont été mis à la disposition des associés, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2019 et également le bilan et les comptes 2019, le rapport du Commissaire-Réviseur, RSM-InterAudit, représentée par Monsieur Thierry Lejuste, Réviseur d'entreprises.

Etait jointe à la convocation, la documentation relative aux modifications statutaires et aux nominations statutaires.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 4 juin 2020.

1° Présentation du rapport annuel 2019 en ce compris le rapport de rémunération

L'Assemblée dispense de donner lecture du rapport annuel, tous les associés représentés à l'Assemblée ayant pu prendre connaissance de ce document mis à disposition sur le site internet.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

- Présentation des comptes ;
- Présentation du rapport du Réviseur et du Comité d'audit;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, des rapport de gestion et règles d'évaluation ;.

L'Assemblée dispense de donner lecture des rapports susmentionnés, tous les associés représentés à l'Assemblée en ayant pris connaissance avant la réunion.

Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° Décharge à donner aux administrateurs pour l'année 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2019.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° Décharge à donner au Réviseur pour l'année 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Thierry Lejuste représentant la société RSM, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2019.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° Modifications statutaires

L'Assemblée générale délibère sur ce point en présence de Maître Frédéric de RUYVER, notaire de résidence à Court-Saint-Etienne. La résolution relative à ce point fait l'objet d'un procès-verbal séparé rédigé en la forme authentique.

6° Nominations statutaires

L'Assemblée générale vote la confirmation de la cooptation de Madame Cerise Hardy aux fins d'achever le mandat vacant de Monsieur Raphaël Durant.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

T B M

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 9 h 40.





Tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls le Président de l'Assemblée et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent acte, les représentants qui le souhaitent sont néanmoins invités à le signer.

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Louvain-la-Neuve.

Lecture faite, les membres du Bureau et les représentants des associés qui le souhaitent ont signé le présent procès-verbal.

 Monsieur August BOFFENRATH Scrutateur	 Karl DE VOS Président	 Monsieur Renaud DEGUELDRE Scrutateur
	 Rosalia TUDISCA Secrétaire	



ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 4 juin 2020 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2019, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2020 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 4 juin 2020.



Le Secrétaire
du Conseil d'entreprise



Le Président
du Conseil d'entreprise